



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monit
belg



20022488

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 JAN. 2020

DU BRASANT-WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0712 536 957

Nom

(en entier) : CHISTOUIVEST

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège : DREVE RICHELLE 161 BTE 19 BAT D - 1410 WATERLOO

Objet de l'acte : NOMINATION COMMISSAIRE - DELEGATION DE POUVOIRS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 janvier 2020

1.L'assemblée générale nomme la SRL BDO Réviseurs d'Entreprises (agrément B 00023) comme commissaire de la société pour une durée de trois ans à partir des comptes annuels au 31 décembre 2019.

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL désigne Monsieur Christophe PELZER, réviseur d'entreprises (agrément A02534), en tant que représentant permanent pour exercer le mandat de commissaire auprès de la société.

Les émoluments relatifs à ce mandat sont fixés à 3.000 EUR par an, hors TVA et débours, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice santé.

Le mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2022 relative aux comptes au 31 décembre 2021.

2.L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux articles 2:8 et 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
STEPHANIE LORFEVRE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).